



Foix,
le 9 juin 2025

Modification simplifiée n°1 _ PLU Savignac-les-Ormeaux Note du CAUE

Contexte

Le PLU de Savignac-les-Ormeaux a été approuvé en juin 2018. La commune souhaite aujourd'hui réaliser sa 1ère modification simplifiée pour supprimer 2 emplacements réservés.

Avis du CAUE

La modification simplifiée n°1 de Savignac n'a aucun impact sur le projet de PLU existant. Le projet engagé à ce jour par le propriétaire devra s'inscrire dans le contexte de l'OAP existante sur le secteur (Zone AU1Est 2, page 6 du cahier 5.OAP _PLU en vigueur).

Néanmoins, il est à noter que la commune de Savignac fait partie de la Communauté de Communes de Haute Ariège (CCHA) qui vient d'arrêter son PLUIh en date du 20 mars 2025. Or, **la zone concernée par la modification dans le PLU actuel couvre une superficie constructible plus importante qu'au PLUIh à l'arrêt**, puisque la parcelle 1443 est redevenue agricole (zone A).

Ainsi, l'acceptation d'un Permis d'Aménager (PA) sur le secteur irait à l'encontre de la nouvelle politique d'habitat portée par la CCHA.



26 bis Avenue du stade
09000 Foix

Tel : 05.34.09.78.30
caue.ariège@orange.fr

www.caueariège.org

CAUE de l'Ariège

■ A gauche, l'OAP concernant le secteur soumis à modification simplifiée: la part constructible couvre la parcelle 1443 aujourd'hui classée A dans le PLUIh à l'arrêt (zonage, à droite).